

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GLOBAL GOLD AND PRECIOUS

Part I : FR0013228665

MONTBLEU FINANCE

#### OBJECTIF

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

#### PRODUIT

**Nom du produit** : GLOBAL GOLD AND PRECIOUS part I

**Code ISIN** : FR0013228665

**Initiateur du produit** : Montbleu Finance

**Adresse** : 16 rue de Monceau 75008 PARIS

**Site internet** : [www.montbleu-finance.fr](http://www.montbleu-finance.fr)

Appelez le 01 47 70 90 80 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montbleu Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés. Montbleu Finance est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 07000053 (la « Société de Gestion ») en date du 29 octobre 2007.

Date de production du document d'informations clés : 20/09/2023.

#### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type** : Le Produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 30 juin 2000.

**Objectifs** : Le produit de classification « Actions Internationales », son objectif est d'offrir aux souscripteurs, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice FTSE Gold Mines Index Total Return converti en euro. L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice FTSE Gold Mines Index Total Return converti en euro. Cet indicateur est utilisé comme élément d'appréciation a posteriori. Le Produit n'étant pas à gestion indiciaire, la composition de l'actif pourra s'écarter notablement de la composition de l'indice de référence. Pour répondre à son objectif de gestion, le Fonds est essentiellement exposé en actions de mines d'or et de sociétés, en majorité à large capitalisation boursière, notamment d'Amérique du Nord, d'Afrique du Sud, d'Europe et d'Australie, impliquées dans la prospection, l'extraction ou la transformation de minéraux ou de métaux précieux.

Le fonds est exposé, en direct ou via des OPC :

- De 60% à 100% de son actif net sur les marchés d'actions de plusieurs pays dont éventuellement le marché français. Les actions placées dans le Fonds sont, des valeurs du secteur des mines d'or et des métaux précieux de toutes capitalisations :
  - De 50% à 100% de l'actif net en actions de grandes capitalisations (supérieures à un milliard USD),
  - De 10% à 50% de l'actif net en actions de moyennes capitalisations (comprises entre cent millions USD et un milliard USD),
  - De 0% à 15% de l'actif net en actions de petites capitalisations (inférieures à cent millions USD).

Les zones géographiques prépondérantes sont l'Europe, Amérique du Nord, Afrique du Sud et Australie.

- A hauteur de 40 % maximum de son actif net en obligations d'Etat dont la maturité n'excèdera pas 3 ans et de tous pays. La notation sera supérieure à AA- selon l'agence de notation Standard and Poor's (ou de notation équivalente selon l'analyse menée par les équipes de gestion), dans un but défensif en cas d'anticipation d'évolution défavorable des marchés actions. Cet investissement n'étant retenu que lorsque les perspectives d'investissement sur les marchés des mines d'or apparaissent comme peu prometteuses.

L'exposition aux pays émergents sera de 35 % maximum de l'actif net.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés internationaux, organisés internationaux et visés dans les décrets afin de couvrir le portefeuille contre les risques actions, de change et de taux ; ou d'exposer et dynamiser le portefeuille à ces mêmes risques sans chercher de surexposition ; et dans la limite de 10% de son actif net, sur des titres intégrant des dérivés.

La somme des engagements via des instruments dérivés ne dépasse pas 100% de l'actif.

**Affectation des sommes distribuables** : le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont systématiquement réinvestis.

**Investisseurs de détail visés** : Le produit est à destination de tous types d'investisseurs voulant se constituer une épargne à long terme ayant une connaissance théorique des marchés actions. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Produit dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

**Assurance** : Non applicable.

**Durée** : Le produit est constitué pour une période indéterminée. Le fonds pourrait être clôturé selon les conditions énoncées dans le prospectus en vigueur.



## Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 EUR		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	346€	1 615€
Incidence des coûts annuels*	3,46%	3,04%

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,12% avant déduction des coûts et de 2,08% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

## Composition des coûts :

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an.

Coûts ponctuels		
Coûts d'entrée (commission d'acquisition de parts)	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.	2,00%
Coûts de sortie (retrait / cession)	Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.	1,00%
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Le chiffre communiqué – qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM – se fonde sur les frais payés par le fonds sur l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021.	3,46%
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coût de transaction pour ce produit.	0,00%
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
Commission liée aux résultats	Commission de 15 % de la surperformance annuelle par rapport à l'indice FTSE Gold Mine Index total return converti en euro.	0,00%

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Conformément à sa stratégie d'investissement, la valeur du fonds peut varier sur une courte période. Il est recommandé de rester investi 5 ans minimum. En cas de désinvestissement antérieur à la période recommandée, il existe un risque de ne dégager que de faibles rendements ou de ne même pas récupérer la somme investie.

Généralement, sur un jour de bourse, vous pouvez demander le rachat de vos parts du fonds et être payé. Si l'on réceptionne votre demande de rachat avant 12 heures, vous pourrez percevoir la valeur actuelle de votre investissement calculée sur le jour de bourse suivant. Toutefois, Montbleu Finance peut suspendre votre demande de rachat en cas de circonstances exceptionnelles et ce dans le meilleur intérêt des investisseurs.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courriercontact@montbleu-finance.fr, à l'attention de Montbleu Finance. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestionwww.montbleu-finance.fr.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Vous trouverez le prospectus du fonds incluant ses règles de fonctionnement, le dernier rapport annuel ainsi que les autres informations liées au fonds sur notre site internet. A votre demande, nous pouvons vous fournir gratuitement des versions papiers du prospectus, du règlement ainsi que des rapports comme le requiert la législation.